

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 21 Mars 2017

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Vice-président.

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, procède à l'appel des membres :

Étaient présents (es) : Gilles LACOMBE, André PUYO, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Maria VALERIO, Bernadette CELY, Annie DAMETTO, Nadine HERRERO, Catherine PAQUELET, Valérie RIVALLANT.

Absente excusée : Emilie BENTEYN

Absente représentée : Patricia PARADIS

Secrétaire de séance : André PUYO

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14h00.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 09.02.2017

1.1– Projet de compte-rendu du conseil d'administration du 09.02.2017 soumis à l'approbation (Annexe 1.1)

Monsieur Gilles LACOMBE propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente, sous réserve des éventuelles modifications à apporter.

Le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 9 février 2017 est approuvé à la majorité, une abstention (Mme RIVALLANT).

2 / ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/ UC €	Nature demande €	Montant de la dette €	de l'aide demandé e	Destinataire	Décision CA €
LAFORGE Hélène	N	37	I	1	667 € (Apl, Indemnités journalières)	742.34 €	413.67 €	919,15 €	Energie	508.14 €	300 €	EDF	Accord

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300 €** pour la dette de la Famille N,
- d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de EDF.

Votée à l'unanimité.

MEJRI Samira	B	36	IAE	2	1674.27 € (Salaire, Prime activité, PA, Apl)	804.96 €	425.33 €	931.51 €	Energie	203.57 € + 109.13 €	200 € + 100 €	Edf + Proxhydro	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille B, ● d'autoriser le receveur municipal à virer 200 € directement sur le compte d'EDF et 100 € directement sur le compte de Proxhydro. Votée à l'unanimité.													
MEJRI Samira	C	42	IAE	3	1508.33 € (Salaire, AF, IJ, Apl, Prime activité)	908.04 €	508.79 €	563.86 €	LOGEMENT	356.39 €	300€	Promologis	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille C, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de Promologis. Votée à l'unanimité.													
BAHIR Samira	M	32	I	1	650 € (Revenu professionnel)	478.01 €	308 €	650 €	LOGEMENT	1 077 €	300€	Elyade	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille M, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'Elyade. Votée à l'unanimité.													

3 / FINANCES

3.1 –Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole (Annexe 3.1)

Monsieur le Vice-président expose à l'assemblée la nécessité de contracter une ligne de trésorerie afin de gérer les décalages de trésorerie tout au long de l'année (versement CAF, subvention de la ville...).

Il sollicite donc l'autorisation du Conseil d'Administration afin de réaliser auprès du Crédit Agricole l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 180.000 Euros maximum (capital et intérêts) dont la durée est prévue pour une durée d'un an à compter du 01 mai 2017.

- ☐ Le tirage sera effectué sur simple demande par fax et pour lequel le prêteur s'engage dans un délai de 2 jours ouvrés à virer les fonds sur RIB BDF, virement non facturé.
- ☐ L'enveloppe est mobilisable par tirages successifs, il n'y a pas de montant minimal de tirage et l'enveloppe est remboursable à tout moment.
- ☐ Le taux d'intérêt variable est l'euribor 3 mois moyenné avec une marge fixe de 1,20 % (coût de liquidité mensuel inclus).
- ☐ Le décompte et le paiement sont mensuels, il n'y a pas de commission de non utilisation, de commission de mouvement débit ou de commission d'engagement.

Les frais de dossier s'élèvent à 0,10 % du plafond soit 180 euros.

Il est proposé aux membres de l'assemblée :

- d'approuver l'ouverture de la ligne de trésorerie valable pour une durée d'un an à compter du 01 mai 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à réaliser cette opération auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole et à signer les contrats de ligne de trésorerie ainsi que tous les documents y afférent.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- approuve l'ouverture de la ligne de trésorerie valable pour une durée d'un an à compter du 01 mai 2017
- autorise Monsieur le Président à réaliser cette opération auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole et à signer les contrats de ligne de trésorerie ainsi que tous les documents y afférent.

Voté à l'unanimité

3.2- Fournitures de bureau : convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole et les CCAS (Annexe 3.2)

Le CCAS et la Commune de Launaguet, les communes de Toulouse, Toulouse Métropole, Aigrefeuille, de Pibrac, de Saint Alban, d'Aussonne, d'Aucamville, de Villeneuve Tolosane et de Cugnaux ainsi que les CCAS de Pibrac, Aucamville ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à l'achat de fournitures de bureau.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations et de doter les collectivités d'un outil commun, il est proposé de créer un groupement de commandes en application des articles 28 et 101 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivité.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

-d' approuver la convention portant création de groupement de commandes n°17TM02, en vue de participer ensemble à l'achat de fournitures de bureau dans les conditions visées par l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

-de désigner Toulouse métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

-d' autoriser son Président, Monsieur Michel ROUGÉ, à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- approuve la convention portant création de groupement de commandes n°17TM02
- désigne Toulouse métropole coordonnateur dudit groupement de commandes
- autorise son Président, Monsieur Michel ROUGÉ, à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

4 / RESSOURCES HUMAINES

4.1-Création d'un emploi contractuel en CDD d'agent social pour le CCAS à 17.5h pour un accroissement d'activité

M. Gilles LACOMBE, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire compte tenu de l'accroissement d'activité du CCAS de créer 1 emploi contractuel temporaire d'agent social pour le CCAS à 17.5h, du 20/03/2017 au 31/05/2017.

Le traitement sera fixé en référence au cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux, Echelle C1.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver cette création d'emploi à 17.50h pour une durée de 2 mois et demi.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la création d'un emploi temporaire d'agent social à 17.50 h hebdomadaire pour le CCAS
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2017 chapitre 012, charges de personnel

Votée à l'unanimité.

5 / ADMINISTRATION GENERALE

5.1- Présentation du bilan d'activité 2016 du CCAS

Suite à la demande de certains membres du Conseil d'Administration, Mr Gilles LACOMBE Vice-président, expose à l'assemblée le bilan d'activités 2016 menée par le pôle social du CCAS.

D'une façon générale nous constatons une augmentation de la fréquentation du CCAS qui s'explique par l'accroissement de la population ainsi que par progression de la précarité des foyers. Ce contexte conduit les Launaguétois à solliciter d'avantage les services sociaux de proximité.

6 / QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Launaguet le 19 Avril 2017

Gilles LACOMBE
Vice-président du
Conseil d'Administration du CCAS